

# LE BILAN DE COMPÉTENCES

**" Être acteur de son évolution professionnelle,  
un support d'aide à la connaissance de soi  
et à l'approfondissement de son projet "**

## Les objectifs poursuivis

- Faire le point sur son parcours, ses compétences, ses aptitudes, ses intérêts.
- Prendre du recul sur son profil d'entrepreneur (gérer et prendre des décisions, adopter une stratégie commerciale, manager une équipe,...)
- Ouvrir son champ des possibles pour identifier les critères de choix de gestion d'une affaire, en collaboration avec les conseillers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Construire un projet professionnel réaliste ainsi qu'un plan d'actions afin de conduire les démarches pour mener le projet.

## Le financement

Le bilan de compétences est mis en place à l'initiative du salarié. Il peut être financé dans le cadre du plan de formation (dont DIF), par un organisme collecteur paritaire (DIF) ou par le FONGECIF .

## La démarche

Durée : 7 rencontres de 3h30, chaque semaine (soit 21 à 24h)

Contenu : Accompagnement individualisé par un consultant spécialiste de l'emploi et de l'évaluation

Méthodologie en 3 étapes :

- **Phase d'analyse** des compétences et des motivations/valeurs professionnelles
- **Phase d'investigation et de réflexion** approfondie sur les axes de développement
- **Phase de synthèse** : confrontation avec les réalités de l'environnement, validation du projet professionnel, et son plan d'action à court, moyen ou long terme

**Restitution par la remise d'un dossier personnel**

## Le savoir-faire apporté par la CMA 28 :

Une connaissance des secteurs d'activités, des fonctions dans l'entreprise et des métiers grâce à une expérience opérationnelle du conseil en entreprise et de la formation

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CAD**

Estelle CARCEL

24 bd de la Courtille, 28000 Chartres

Tél : 02.37.91.56.95 - Fax : 02.37.91.56.98 - estelle.carcel@cm-28.fr